

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE 2019_02/01

047-254702582-20190213-DL201902_01-DE
Regu le 22/02/2019

DL 2019_02/01

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR
MME PASCALE RIVIERE, COMPTABLE DU SYNDICAT MIXTE DE
VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE
VALORIZON**

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**,
s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN,
sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président,
le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.
Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DESPLAT, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PONTTHOREAU (23)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. VICTOR par M. DESPLAT, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (6)
Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 23

Représentés : 6

TOTAL : 29

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG) et Daniel BAECHLER (Président de la CCLT)

DL 2019_02/01

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR
MME PASCALE RIVIERE, COMPTABLE DU SYNDICAT MIXTE DE
VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE
VALORIZON**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2018, présenté par Madame Pascale RIVIERE, comptable du syndicat ValOrizon fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	3 495 334,52€	10 446 171,02€	13 941 505,54€
Dépenses	2 762 379,48€	10 625 244,44€	13 387 623,92€
Excédent de l'exercice	732 955,04€	0,00€	732 955,04€
Déficit de l'exercice	0,00€	- 179 073,42€	- 179 073,42€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	842 016,00€	1 477 163,93€	2 319 179,93€
Part affectée à l'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat de clôture	1 574 971,04€	1 298 090,51€	2 873 061,55€

Le compte présenté est établi en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **APPROUVE** le compte de gestion 2018 présenté par Madame Pascale RIVIERE, Comptable du syndicat ValOrizon.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

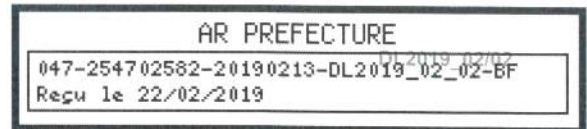
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019



[DL 2018_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DEPARTEMENTALE, VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DESPLAT, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PONTTHOREAU (22)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. VICTOR par M. DESPLAT, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 5

TOTAL : 27

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG) et Daniel BAECHLER (Président de la CCLT)

[DL 2018_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DEPARTEMENTALE, VALORIZON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M14

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003

du 29 décembre 2017,

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2018 par le receveur et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le comité syndical,

Considérant la désignation de M. Jean-Claude DERC en qualité de Président pour le vote du compte administratif,

Considérant le retrait de Monsieur Jacques BILIRIT au moment du vote,

Considérant la présentation du compte administratif et ses annexes faisant notamment apparaître, les résultats repris de l'exercice précédent, dans les deux sections et la précision relative aux restes à réaliser,

Le compte administratif 2018 de ValOrizon est proposé au comité syndical et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	1 477 163,93	-	842 016,00	-	2 319 179,93
Opérations de l'exercice	10 625 244,44	10 446 171,02	2 762 379,48	3 495 334,52	13 387 623,92	13 941 505,54
TOTAUX	10 625 244,44	11 923 334,95	2 762 379,48	4 337 350,52	13 387 623,92	16 260 685,47
Résultats de clôture	-	1 298 090,51	-	1 574 971,04	-	2 873 061,55
Restes à réaliser	-	-	2 304 818,00	-	2 304 818,00	-
TOTAUX CUMULES	10 625 244,44	11 923 334,95	5 067 197,48	4 337 350,52	15 692 441,92	16 260 685,47
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 298 090,51	-729 846,96	-	-	568 243,55

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DECIDE** d'adopter le compte administratif 2018 de ValOrizon et constate les résultats de clôture suivants :
 - excédent de fonctionnement : 1 298 090,51€
 - excédent d'investissement : 1 574 971,04€
 - total cumulé : 2 873 061,55€
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'un diaporama (valant note synthétique) présenté en comité syndical retraçant les informations financières essentielles est joint à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

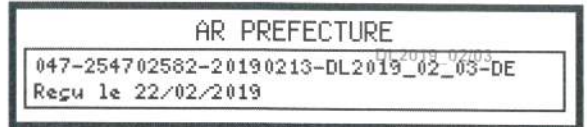
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019



DL 2019_02/03

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE, VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.
Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DESPLAT, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PONTTHOREAU (23)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. VICTOR par M. DESPLAT, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (6)
Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 23

Représentés : 6

TOTAL : 29

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG) et Daniel BAECHLER (Président de la CCLT)

DL 2019_02/03

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE, VALORIZON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale ValOrizon tels que modifiés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017,

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2018 du syndicat.

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 179 073,42
Résultat de fonctionnement reporté	1 477 163,93
Résultat de fonctionnement à affecter	1 298 090,51
Résultat d'investissement de l'exercice	732 955,04
Résultat d'investissement reporté	842 016,00
Résultat d'investissement cumulé	1 574 971,04
Restes à réaliser recettes	-
Restes à réaliser dépenses	2 304 818,00
Besoin de financement de la section investissement	729 846,96

Dans ces conditions il est proposé de reporter les résultats comme suit :

R 002- Résultat de fonctionnement reporté	568 243,55
R 001- Résultat de d'investissement reporté	1 574 971,04
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	729 846,96

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'affecter et de reporter les résultats 2018 du budget du syndicat ValOrizon comme suit :

R 002- Résultat de fonctionnement reporté	568 243,55
R 001- Résultat de d'investissement reporté	1 574 971,04
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	729 846,96

- Article 2 : **PRÉCISE** que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

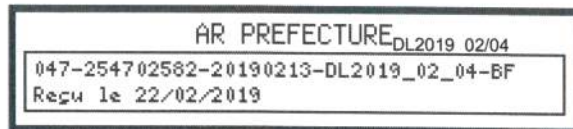
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019



DL 2019_02/04

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.
Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DESPLAT, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PONTTHOREAU (23)
Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. VICTOR par M. DESPLAT, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (6)
Quorum atteint
Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET
Nombre de délégués présents : 23
Représentés : 6
TOTAL : 29
Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; MM. Raymond GIRARDI (Président de la CCCLG) et Daniel BAECHLER (Président de la CCLT)

DL 2019_02/04

BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M14,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Monsieur le Président expose aux membres du Comité du syndicat le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre globalement à la somme de 15 791 000 euros et par sections comme suit :



Fonctionnement : Dépenses
Recettes

Investissement : Dépenses : 4 527 600 €
Recettes : 4 527 600 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
CHAP	MONTANT	CHAP	MONTANT	CHAP	MONTANT	CHAP	MONTANT
011	7 740 401€	13	21 145€	16	1 295 151€	13	311 000€
012	1 349 620€	70	8 291 061€	20	36 836€	16	205 500€
65	339 380€	73	1 572 787€	204	30 000€		
66	174 125€	74	747 274€	21	222 788€	1068	729 847€
67	10 351€	75	51 640€	23	375 097€	024	73 759€
68	17 000€						
022	-	76	40€	OP EQUIPEMENT	2 567 728€	021	209 500€
023	209 500€	77	11 210€			040	1 423 023€
042	1 423 023€	042	-	041	-	041	-
002	-	002	568 243€			001	1 574 971€
TOTAL	11 263 400€	TOTAL	11 263 400€	TOTAL	4 527 600€	TOTAL	4 527 600€

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'approuver le Budget Primitif 2019 tel que présenté ci-dessus et équilibré à la somme globale de **15 791 000 euros** répartie de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 11 263 400€
Recettes : 11 263 400€

Investissement : Dépenses : 4 527 600 €
Recettes : 4 527 600 €

- Article 2 : **PRÉCISE** qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

AR PREFECTURE

047-254702582-20190213-DL2019_02_04-BF
Page 16 22/02/2019

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 12/2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
20	2031	812	frais d'études	7 836,00
20	s/total 20		Immobilisations incorporelles	7 836,00
21	2128	812	autres agencements et aménagements de terrains	3 770,00
21	2135	812	installations générales agencements amén. des constructions	2 546,00
21	21534	812	réseaux d'électrification	3 546,00
21	2158	812	autres installations, matériels et outillages techniques	37 878,00
21	2188	020	autres immobilisations corporelles	1 768,00
21	s/total 21		Immobilisations corporelles	49 508,00
23	2312	812	agencements et aménagements de terrains	1 940,00
23	2314	812	constructions sur sol d'autrui	343 157,00
23	s/total 23		Immobilisations en cours	345 097,00
CHAP/OPERAT	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
27-2014	2031	812	frais d'études	8 582,00
27-2014	2312	812	immos corporelles en cours - terrains	1 428 587,00
27-2014	s/total		Casier 17 ISDND Monflanquin	1 437 169,00
29-2014	2312	812	immos corporelles en cours - terrains	6 955,00
29-2014	s/total		Valorisation biogaz ISDND Monflanquin	6 955,00
32-2014	2312	812	immos corporelles en cours - terrains	1 375,00
32-2014	s/total		Casier 16 2ème tranche ISDND Monflanquin	1 375,00
33-2015	2031	812	frais d'études	133 094,00
33-2015	s/total		Création d'1 Centre de Tri Départemental	133 094,00
34-2015	2031	812	frais d'études	9 000,00
34-2015	2314	812	immos corporelles en cours - constructions sur sol d'autrui	295 984,00
34-2015	s/total		Réhabilitation tranche 2 Nicole	304 984,00
35-2015	2031	812	frais d'études	10 800,00
35-2015	s/total		Mise en conformité ISDND Miramont	10 800,00
38-2016	2031	830	frais d'études	8 000,00
38-2016	s/total		Création ECO PARC	8 000,00
TOTAL GENERAL DES RAR 2018 Dépenses				2 304 818,00

ETAT ARRETE EN DEPENSES A LA SOMME DE 2 304 818 € DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE HUIT CENT DIX HUIT EUROS

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
				-
	s/total			-
TOTAL GENERAL DES RAR 2018 Recettes				-

ETAT ARRETE EN RECETTES A LA SOMME DE 0 € ZERO EURO

Fait à Damazan, le 11 janvier 2019

Le PRESIDENT de VALORIZON,
Monsieur Jacques BILIRIT

VALORIZON
Société de déchets, plus de ressources !
Syndicat mixte de valorisation et de traitement
des déchets ménagers de Lot-et-Garonne
contact@valorizon.com

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE 2019_02/05
047-254702582-20190213-DP2019_02_05-DE
Regu le 22/02/2019

DL 2019_02/05

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL : ELECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale) ; M. Daniel BAECHLER (Président de la CCLT)

DL 2019_02/05

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL : ELECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants et L2121-21 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Il est rappelé, en vertu de l'article 8 des statuts du syndicat, que le bureau a été composé conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

Le Président du Syndicat Mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, fait part de la délibération reçue de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot portant changement de son délégué au sein de

ValOrizon. En effet, depuis le 29 novembre 2018, M. Hubert CAVADINI n'est plus délégué de Fumel Vallée du Lot suite à l'élection de M. Didier CAMINADE.

Considérant que Monsieur Hubert CAVADINI était membre du bureau syndical de ValOrizon,

Considérant que le poste au bureau dévolu à un représentant de Fumel Vallée du Lot est à ce jour vacant, il est proposé à M. Didier CAMINADE de pourvoir au remplacement de M. Hubert CAVADINI au sein du bureau syndical.

Compte tenu de la candidature de Monsieur M. Didier CAMINADE au sein du bureau syndical et sauf opposition des membres du Comité syndical à procéder de la sorte (pas de vote à bulletin secret), Monsieur Didier CAMINADE est désigné membre du bureau syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DÉSIGNE** M. Didier CAMINADE délégué représentant Fumel Vallée du Lot au sein du bureau syndical en lieu et place de M. Hubert CAVADINI.
- Article 2 : **PRÉCISE** que le bureau syndical de ValOrizon est désormais composé comme suit :
 - Président du syndicat : Monsieur Jacques BILIRIT
 - 1^{er} vice-président : Monsieur Jean-François SAUVAUD
 - 2^{ème} vice-président : Monsieur Jean-Claude DERC
 - 3^{ème} vice-président : Monsieur Marc TRANCHARD
 - 4^{ème} vice-président : Monsieur François COLLADO
 - 5^{ème} vice-président : Monsieur Auguste FLORIO
- Membres du bureau : Mme Sophie GARGOWITSH, MM. Christophe BOCQUET, Gilbert DUFOURG, Michel VAN BOSSTRAETEN, Eric ALBERTI, Jean-Louis COUREAU, Joël KLEIBER et Didier CAMINADE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

[DL 2019_02/06](#)

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° SE2018-04 TRANSFERT et TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

[DL 2019_02/06](#)

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° SE2018-04 TRANSFERT et TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES SUR LA NOUVELLE DECHETERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant que le Syndicat ValOrizon est compétent en matière de traitement des déchets sur le département et exerce aujourd'hui l'ensemble des droits et obligations afférentes depuis le 1^{er} janvier 2013,

Considérant qu'à partir du 1^{er} mars 2019, une nouvelle déchèterie à plat sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lauzun située à Miramont-de-Guyenne sera mise en service, il a été décidé de lancer une consultation pour le transfert et le traitement des déchets collectés sur cette nouvelle déchèterie avec 9 lots afin de favoriser la concurrence,

Vu la consultation SE2018_04 lancée le 3 novembre 2018 sous forme d'appel offres ouvert sur les supports suivants : plateforme d'achats, BOAMP, JOUE,

Vu le délai limite de remise des offres fixé au 10 décembre 2018 à 16h, au terme duquel 18 plis ont été reçus dont le détail est le suivant :

- 2 candidats pour le lot 1
- 2 candidats pour le lot 2
- 1 candidat pour le lot 3
- 4 candidats pour le lot 4
- 1 candidat pour le lot 5
- 2 candidats pour le lot 6
- 2 candidats pour le lot 7
- 3 candidats pour le lot 8
- 1 candidat pour le lot 9

Considérant l'ouverture des plis du 13 décembre 2018,

Considérant l'agrément des différentes candidatures,

Considérant la 1^{ère} réunion de la Commission d'Appel d'Offres de ValOrizon du 17 décembre 2018 n'attribuant aucun lot mais décidant de demander des confirmations à certaines entreprises,

Considérant la 2^{ème} réunion d'appel d'offres de ValOrizon du 28 janvier 2019, il a été décidé d'attribuer les lots et afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il convient d'autoriser le Président à signer le marché SE2018-04 « Transfert et traitement des déchets collectés sur la nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne » pour les 9 lots,

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché SE2018-04 « Transfert et traitement des déchets collectés sur la nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne »,
 - **Lot 1 ferrailles** : Véolia Aquitaine Propreté, solution de base transport en monobloc, classée en 1^{ère} position pour une recette estimative de 8 455,50€ HT/an ; BPU : recette de 56,37€ HT/tonne
 - **Lot 2 carton** : Véolia Aquitaine Propreté, solution de base transport en monobloc, classée en 1^{ère} position pour une recette estimative de 1 491,25€ HT/an ; BPU : recette de 11,93€ HT/tonne
 - **Lot 3 gravats et déchets verts** : Véolia Aquitaine Propreté, classée en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 41 693,81€ HT/an ; BPU : 108,70€ HT/rotation pour les gravats ; 81,07€ HT/rotation pour les déchets verts.
 - **Lot 4 compostage de déchets verts** : Sarl du FOURQUET (M. CHATELIER), classée en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 37 800€ HT/an ; BPU : 27€ HT/tonne.
 - **Lot 5 traitement des gravats** : Tri Garonne Environnement, classé en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 5520€ HT/an ; BPU : 8€ HT/tonne.

- **Lot 6 bois** : Véolia Aquitaine Propreté, classée en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 20 606,40€ HT/an ; BPU : 77,76€ HT/tonne.
 - **Lot 7 tout-venant** : Véolia Aquitaine Propreté, solution de base en compacteur monobloc, classée en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 110 220,90€ HT/an ; BPU : 120,46€ HT/tonne.
 - **Lot 8 déchets diffus de soin (DDS)** : Chimerec classé en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 13 120€ HT/an ; BPU : 820€ HT/tonne TGAP incluse.
 - **Lot 9 huiles minérales usagées** : Chimerec classé en 1^{ère} position pour une dépense estimative de 495€ HT/an ; BPU : 99€ HT/tonne.
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché est passé pour une durée fixée de un an renouvelable deux fois un an par tacite reconduction à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des prestations,
- Article 3 : **PRÉCISE** que le montant affecté est estimé à 219 509€ HT/an et que l'enveloppe prévisionnelle sera inscrit au budget primitif,
- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment le marché correspondant pour les lots 1 à 9.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

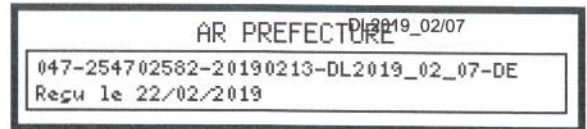
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 Février 2019



DL 2019_02/07

MARCHÉ SE2016-02 LOT 2 TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE L'EST DU DÉPARTEMENT AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 INTRODUISANT UN PRIX UNITAIRE NOUVEAU

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

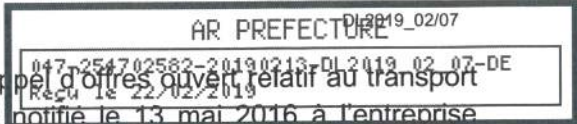
DL 2019_02/07

MARCHÉ SE2016-02 LOT 2 TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE L'EST DU DÉPARTEMENT AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 INTRODUISANT UN PRIX UNITAIRE NOUVEAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,



Vu le marché n°SE2016-02 lot 2 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert relatif au transport des déchets ménagers et assimilés de l'Est du département notifié le 13 mai 2016 à l'entreprise Transports MARTY, pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an par tacite reconduction, Les prestations objet de ce marché conférant une exclusivité à son titulaire l'entreprise Transports MARTY,

Vu l'avenant n°1 au marché n°SE2016-02, introduisant un prix unitaire nouveau, notifié le 29 décembre 2016 augmentant le montant contractuel de référence de 3,6%,

Considérant que la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot souhaite faire transiter ses collectes sélectives par la déchèterie de Penne d'Agenais, il convient d'introduire un nouveau prix unitaire au départ de la déchèterie de Penne d'Agenais pour les collectes sélectives.

En conséquence, un avenant n° 2 doit être pris pour introduire un nouveau prix sous forme d'un prix par tonne transportée comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT la tonne
Au départ de la déchèterie de Penne d'Agenais		
Transport collectes sélectives	Tonne	64

L'introduction de ce prix tel que précédemment défini n'a pas d'impact financier, le maximum de tonnes à transporter demeurant inchangé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 introduisant un nouveau prix unitaire pour le marché SE2016-02 lot 2 Transport des déchets ménagers et assimilés de l'Est du département, comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT la tonne
Au départ de la déchèterie de Penne d'Agenais		
Transport collectes sélectives	Tonne	64

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

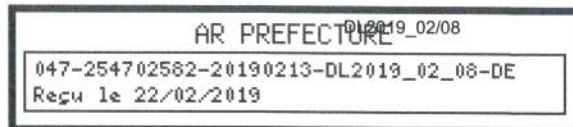
Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

DL 2019_02/08

TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2019



Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/08

TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2019

Considérant que lors du vote des tarifs 2019 en décembre 2018 (DL2019_12/04), les tarifs de la nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne n'étaient pas connus (analyse des offres en cours), il convient de les rajouter à ceux déjà votés et applicables aux prestations du Syndicat,

Considérant la demande de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot de ne pas faire transiter la collecte sélective par le quai de transfert de Fumel mais au départ de la déchèterie située à Penne d'Agenais, il convient de rajouter le tarif correspondant,

Autres tarifs en euros la tonne

Nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne (CC Pays de Lauzun)	
Transport et traitement ferraille	-56,37€/tonne
Transport et traitement carton	-11,93€/tonne
Transport des gravats	108,70€/rotation
Transport des déchets verts	81,07€/rotation
Compostage déchets verts	27€/tonne

Traitement des gravats	8€/tonne
Transport et traitement du bois	77,76€/tonne
Transport et traitement du tout-venant	120,46€/tonne
Transport et traitement des DDS	820€/tonne
Transport et traitement des huiles minérales	99€/tonne

AR PREFECTURE	012019_02/08
047-254702562-20190213-012019_02108-DE	
Reçu le 22/02/2019	

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2019.

Transport collectes sélectives au départ de la déchèterie de Penne d'Agenais (Communauté de communes Fumel Vallée du Lot)	64€ HT la tonne
--	-----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter les tarifs de la nouvelle déchèterie de Miramont-de-Guyenne proposés pour 2019,

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2019. Ils pourront varier en fonction des évolutions réglementaires en matière de taxes.

- Article 2 : **DÉCIDE** d'adopter le tarif pour le transport des collectes sélectives au départ de la déchèterie de Penne d'Agenais (CCFVL),
- Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 Février 2019

AR PREFECTURE DL2019_02/09

047-254702582-20190213-DL_2019_02_09-DE
Reçu le 22/02/2019

DL 2019_02/09

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/09

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant que le Syndicat ValOrizon fait déjà partie du ~~groupe~~ **groupe**ment de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour le Syndicat ValOrizon au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **CONFIRME** l'adhésion du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- Article 2 : **AUTORISE** M. le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Article 3 : **AUTORISE** le coordonnateur et le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) dont dépend le Syndicat ValOrizon, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- Article 4 : **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- Article 5 : **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon est partie prenante,
- Article 6 : **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE

DL2019_02/10

047-254702582-20190213-DL2019_02_10-DE
Regu le 22/02/2019

DL 2019_02/10

CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 Février 2019**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTHEUREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTHEUREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/10

CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Monsieur le Président de ValOrizon rappelle aux Membres de l'Assemblée que Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Syndicat ValOrizon a décidé d'adhérer.

L'adhésion est gratuite pour les membres adhérents et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où ceux-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Président de ValOrizon précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont le Syndicat ValOrizon sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant que le Syndicat ValOrizon est adhérent au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine,

Considérant que le Syndicat ValOrizon a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que le Syndicat ValOrizon membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant que le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) sera le référent de le Syndicat ValOrizon quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- Article 2 : **DONNE MANDAT** au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que le Syndicat ValOrizon décide d'intégrer dans ce marché public,
- Article 3 : **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- Article 4 : **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont le Syndicat ValOrizon sera partie prenante,
- Article 5 : **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le Syndicat ValOrizon est partie prenante,
- Article 6 : **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le Syndicat ValOrizon est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- Article 7 : **DONNE MANDAT** au Président de ValOrizon pour signer tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE^{2019_02/11}

047-254702582-20190213-DL2019_02_11-DE
Regu le 22/02/2019

DL 2019_02/11

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/11

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE VALORIZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2013-07 de traitement des lixiviats sur l'ISDND de Nicole passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, notifié le 18 mars 2014 à la SAS OVIVE, pour une durée de 36 mois renouvelable deux fois un an,

Vu le marché SE2014-06 de traitement de lixiviats sur l'ISDND de Monflanquin passé selon la procédure négociée, notifiée le 1^{er} octobre 2014 à la SAS OVIVE, pour une durée de 36 mois renouvelable deux fois un an,

Considérant l'échéance imminente des marchés susvisés, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des lixiviats issus des ISDND d'une durée de 6 ans.

Compte tenu de sa durée, le montant de ce marché est estimé à 3 300 000 € HT (550 000€/an pour les sites de ValOrizon).

Considérant le coût de ce programme estimé à 550 000€ HT par an, requérant une mise en concurrence,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert portant sur le traitement des lixiviats issus des ISDND pour une durée de 6 ans.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des lixiviats issus des ISDND,
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée du marché passé en conséquence sera 6 ans,
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimé à 3 300 000 € HT (550 000€ HT/an pour les sites de ValOrizon). Le montant prévisionnel annuel sera inscrit au budget primitif.
- Article 4 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment le marché correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

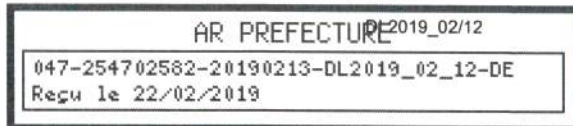
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019



DL 2019_02/12

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DU SYNDICAT VALORIZON ET ANNEXES

LOT1 SURVEILLANCE DES EAUX

LOT2 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/12

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DU SYNDICAT VALORIZON ET ANNEXES

LOT1 SURVEILLANCE DES EAUX

LOT2 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2014-10 de surveillance des rejets passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, notifié le 7 mai 2015 au LABORATOIRE des PYRÉNÉES et des LANDES, pour une durée de 48 mois,

Vu le marché SE2017-01 d'analyse de l'air passé en marché de procédure adapté, notifié le 19 octobre 2017 à IRH, jusqu'au 31 mars 2019,

Considérant l'échéance imminente des marchés susvisés, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert alloti pour une durée de 5 ans :

Lot 1 : surveillance des eaux

Lot 2 : surveillance des émissions atmosphériques

Compte tenu de sa durée, le montant de ce marché est estimé à 500 000 € HT pour les 2 lots pour la totalité des 5 ans (80 000€ HT/an pour le lot 1 et 20 000€/an pour le lot 2).

Considérant les différentes installations gérées par le syndicat et décomposées comme suit :

- Deux installations de stockage de déchets non dangereux en exploitation :
 - o L'ISDND « Couillit » de Nicole
 - o L'ISDND « l'Albié » de Monflanquin
- Deux installations de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation :
 - o L'ISDND de Réaup-Lisse
 - o L'ISDND de Miramont-de-Guyenne
- Un quai de transfert à Fumel et à Miramont-de-Guyenne
- Une plate-forme de compostage à Monflanquin
- L'écoparc de Damazan

Considérant la nécessité d'en assurer la surveillance, notamment au moyen de programmes de surveillances dont les eaux de surfaces et piézométriques, les lixiviats, le biogaz, le gaz de combustion,

Considérant les coûts de tels programmes estimés à 100 000€ HT par an, requérant une mise en concurrence,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert portant sur la surveillance des eaux (lot 1) et la surveillance des émissions atmosphériques (lot 2) sur les différents sites du syndicat (ISDND, quai de transfert, plate-forme de compostage...) pour une durée de 5 ans.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la surveillance des eaux (lot 1) et la surveillance des émissions atmosphériques (lot 2) sur les différents sites du syndicat (ISDND, quai de transfert, plate-forme de compostage...) pour une durée de 5 ans.

- Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimé à 500 000 € HT et l'enveloppe prévisionnelle annuelle sera inscrite au budget primitif,
- Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment les marchés correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE^{2019_02/13}

047-254702582-20190213-DL2019_02_13-DE
Regu le 22/02/2019

DL 2019_02/13

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MONFLANQUIN

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/13

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MONFLANQUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2014-05 de traitement des boues de l'Albié sur l'ISDND de Monflanquin, notifié le 1^{er} octobre 2014 à la société AGENCE MICRO ENVIRONNEMENT, pour une durée de 48 mois,

Considérant l'échéance imminente du marché susvisé, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des boues issues de l'ISDND de Monflanquin pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an (compte tenu de l'étude en cours pour une valorisation pérenne),

Compte tenu de sa durée, le montant de ce marché est estimé à 950 000€ HT (317 000€ HT/an environ),

Considérant le coût de ce programme estimé 317 000€ HT environ par an, requérant une mise en concurrence,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert portant sur le traitement des boues issues de l'ISDND de Monflanquin pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des boues issues de l'ISDND de Monflanquin,
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée du marché passé en conséquence sera de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimé à 950 000€ HT (317 000€ HT/an environ). Le montant prévisionnel annuel sera inscrit au budget primitif.
- Article 4 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment le marché correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

[DL 2019_02/14](#)

AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

[DL 2019_02/14](#)

AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE VALORIZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2015-01 Lots 1 et 2 portant traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Est et de l'Ouest du département passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert notifié le

AR PREFECTURE
047-254702582-20190213-DL2019_02_14-DE
notifié le 28 avril 2015 à la DRIMM

27 avril 2015 à la SOVAL pour une durée de 48 mois (lot 1) et pour une durée de 48 mois (lot 2),

Considérant l'échéance imminente des marchés susvisés, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans,

Le montant global de ce nouveau marché est estimé à 900 000€ HT/an les 2 premières années et 2 640 000€ HT/an les 3 années suivantes soit un total de 9 720 000€ pour les 5 ans,

M. le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement de cette consultation,

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des déchets ménagers et assimilés issus du périmètre du syndicat ValOrizon,
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée du marché passé en conséquence sera de 5 ans,
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimée à 900 000€ HT/an les 2 premières années et 2 640 000€ HT/an les 3 années suivantes soit un total de 9 720 000€ pour les 5 ans. L'enveloppe prévisionnelle annuelle sera inscrite au budget primitif,
- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment le(s) marché(s) correspondant(s).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

AR PREFECTURE DL2019_02/15

047-254702582-20190213-DL2019_02_15-DE
Reçu le 22/02/2019

DL 2019_02/15

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) EN NOUVELLE AQUITAINE »

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, CONSTANTIN, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 5

TOTAL : 26

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/15

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) EN NOUVELLE AQUITAINE »

La région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME ont lancé un appel à projets visant à accompagner des programmes locaux d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT).

L'EIT est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire donné (zone industrielle, agglomération, département...), en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...

En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'EIT transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.

Les territoires retenus à l'appel à projets feront l'objet d'un accompagnement technique par le Centre de Ressources Régional dédié à l'EIT et d'un accompagnement financier pour l'animation (conduite de la démarche et mise en œuvre de synergies).

ValOrizon, dans le cadre du Contrat Déchets Economie Circulaire signé avec l'ADEME, s'est engagé à travailler sur l'EIT. A cet effet, ValOrizon a décidé de se porter candidat à l'appel à projets EIT en Nouvelle Aquitaine en partenariat avec la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CCCCP).

Le Président propose au comité syndical d'approuver cette candidature.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **APPROUVE** la candidature commune de ValOrizon et la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CCCCP) à l'appel à projet « Ecologie industrielle territoriale en Nouvelle Aquitaine » et s'engage ainsi à mettre en œuvre un plan d'action qui vise à :
 - Sensibiliser et former les acteurs de la zone d'activité EIT
 - Identifier les synergies et les accompagner
 - Développer des services communs
 - Faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques,
- Article 2 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet appel à projets,
- Article 3 : **ACCEPTE** que le Syndicat ValOrizon bénéficie des soutiens financiers relatifs à l'appel à projets.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019

DL 2019_02/16

CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATÉGORIE A ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DU SERVICE LE JUSTIFIENT

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.
Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (21)

Représentés : M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 4

TOTAL : 24

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/16

CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATÉGORIE A ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DU SERVICE LE JUSTIFIENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la correspondance de la Communauté d'Agglomération d'Agen, reçue le 11 février 2019, informant le Syndicat ValOrizon du recrutement par voie de mutation de Monsieur Eric PIQUET, Directeur des Services Techniques,

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de Directeur/trice des Services Techniques, dans le grade d'ingénieur territorial, relevant de la catégorie A, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Sous l'autorité du Directeur Général des Services et en collaboration avec le Président et les élus, le/la Directeur/trice des Services Techniques assumera avec l'appui des agents sous sa responsabilité les fonctions suivantes :

- Définir la programmation annuelle et la planification des travaux pour l'ensemble des sites gérés par le Syndicat ValOrizon à savoir :
 - o 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de 30.000T/an chacun
 - o 2 quais de transfert (Ordures Ménagères et Collecte Sélective)
 - o 2 suivis post-exploitation de 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) fermés
 - o 1 centre de tri (géré indirectement par une SEM dont le Syndicat ValOrizon est actionnaire majoritaire)
 - o 1 plateforme de compostage
 - o 2 stations de lixiviats
 - o 2 stations de valorisation de biogaz
 - o Gestion technique du site de Damazan (aménagement de l'éco-parc dédié à l'économie circulaire)
- Encadrer et coordonner le personnel technique (un ingénieur principal + 11 agents)
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés
- Optimiser le fonctionnement des services
- Suivre et exécuter les travaux susvisés – collaboration avec les maîtres d'œuvre
- Participer aux procédures de Marchés Publics (élaboration CCTP) + élaboration du budget et suivi
- Suivre et contrôler les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que les marchés afférents aux différents sites
- Organisation de la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole
- Construction du prochain casier de Monflanquin
- Valorisation du Biogaz

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 dans les conditions de

l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **DÉCIDE** la création d'un emploi de Directeur/trice des Services Techniques de Damazan dans le grade d'ingénieur territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions décrites ci-dessus ;
- Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la nomination ou au recrutement et à signer tous les documents s'y rapportant,
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019,
- Article 4 : **PRÉCISE** que la déclaration de vacance d'emploi sera enregistrée auprès du CDG 47.
- Article 5 : **PRÉCISE** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

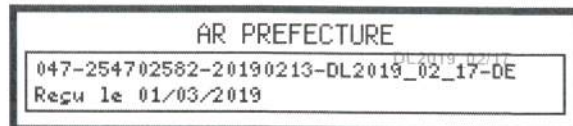
Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT

Comité syndical du 13 février 2019



DL 2019_02/17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : OUVERTURE DE POSTE

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 Février 2019, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2019 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Laurence ROUCHAUD ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Michel PONTTHOREAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.
Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BONNEAU, GARGOWITSCH, LAURENT, ROUCHAUD, TONIN ; MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAMINADE, COLLADO, COUREAU, COUZINEAU, DERC, DUFOURG, FLORIO, LABEAU, LERDU, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU (20)

Représentés : M. COSSERANT par M. COUREAU, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. TRANCHARD par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. DERC (4)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christophe BOCQUET

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 4

TOTAL : 24

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie départementale)

DL 2019_02/17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : OUVERTURE DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération 2018_09/10 du Comité Syndical en date du 27 septembre 2018 adoptant le précédent tableau des emplois,

Vu la délibération DL 2019_02/16 du Comité Syndical en date du 13 février 2019 portant création d'un emploi permanent de Catégorie A,

Le Président propose à l'assemblée,

1. La création du poste suivant :

Filière technique:

- 1 ingénieur territorial

2. La modification statutaire du tableau des emplois adopté lors du Comité Syndical du 27 septembre 2018 ci-dessous :

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C
Attaché territorial	A	4	0	4	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		11	7	4	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	3	3	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	1	0	1	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	3	3	0	T.C.
Agent de maîtrise	C	1	0	0	T.C
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		15	12	1	
TOTAL GENERAL		25	19	5	

3. d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C
Attaché territorial	A	4	0	4	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		11	7	4	

AR PREFECTURE
047-254702582-20190213-DL2019_02_17-DE
Regu le 01/03/2019

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	3	3	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	2	0	1	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	3	3	0	T.C.
Agent de maîtrise	C	1	1	0	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		15	12	1	
TOTAL GENERAL		26	19	5	

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 février 2019

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Jacques BILIRIT